



Résolution du CSE

Les élus du CSE du Réseau France 3 ont pris connaissance des objectifs d'effectifs assignés aux directions régionales dans le cadre de la notification budgétaire 2025.

A périmètre comparable, cela représente une baisse de 54 ETP pour les antennes régionales, hors Corse et hors direction de l'offre régionale au Siège.

Cette nouvelle réduction des effectifs va avoir des incidences sur la structure des emplois, sur l'activité et sur les conditions de travail.

Lors des débats en réunion de CSE, la direction n'a pas été en mesure de préciser les impacts de ces réductions d'effectifs dans les différentes antennes régionales, mais elle a évoqué une réduction des prises d'antenne exceptionnelles, une augmentation du nombre de journaux mutualisés, une circulation des sujets, etc.

Les élus demandent à être informés et consultés sur les conséquences précises de cette compression des effectifs sur l'organisation, l'activité et les conditions de travail, dans un contexte où de nombreux salariés souffrent déjà de surcharge de travail.

**Adopté à l'unanimité des 25 élus votants
CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.**

Paris, le 19 mars 2025